

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 19 mars 2013**

Le dix neuf mars deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe, FEUARDANT Guy, CAILLOT Sylvie, DROUET Yves-Marie, JOUANNE Christophe, POULAIN Jérôme.

Absent excusé : VIVIEN Janine (a donné pouvoir à Alain LECHEVALIER)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Personnel communal – Régime indemnitaire,
- Immeuble-commerce – Bail commercial nouveaux repreneurs,
- Emprise foncière parcelle A 799 Hatainville,
- Mandat au Maire pour défendre la commune

Ces points porteront respectivement les numéros 23, 24 25 et 26.

Informations du Maire

- Columbarium,
- Recensement de la population 2013,
- Nombre de conseillers communautaires,
- Réunion publique de la CCCI pour le SPANC le 25 mars 2013,
- Ouvrages de Monsieur J. LECHEVALIER,

01 – Acquisition matériel informatique au Groupe Scolaire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les enseignants demandent le remplacement de trois ordinateurs portables au sein du groupe scolaire et il présente les devis reçus en Mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la société SPID informatique de Portbail pour l'acquisition de trois ordinateurs portables pour un montant de 975 euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

02 – Voirie – Acquisition partielle de terrain pour élargissement CR 38 du Bosquet :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°05/16.01.13 du 16 janvier 2013 se rapportant au document d'arpentage établi par la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret concernant l'élargissement du chemin rural n° 38 dit des « Surelles » situé au Bosquet.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, la commune doit se porter acquéreur d'une partie de la parcelle ZE 77 pour une surface de 70 m² appartenant à Monsieur et Madame Emile MABIRE. Un accord est intervenu entre le propriétaire et la commune pour l'acquisition de cette partie de terrain nouvellement cadastrée ZE 213 pour un montant à l'euro symbolique.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition de la parcelle ZE 213 d'une surface d'environ 70 m² pour l'Euro symbolique, acte qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER & LAURENT de Barneville-Carteret.

03 – Voirie – Busage rue du Calvaire :

Monsieur Jean-Claude MABIRE présente au Conseil le devis se rapportant au busage à réaliser rue du Calvaire entre la RD 323 et la rue Giguët.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition des Ets MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 5 071 euros.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

04 – Bâtiments – Devis cheminée immeuble-Commerce :

Monsieur Joseph POULAIN présente au Conseil un devis se rapportant à la construction d'un conduit de fumée dans le bar de l'immeuble-commerce « le Relais des Moitiers », afin de pouvoir installer une cheminée qui sera installée par les nouveaux acquéreurs du fonds de commerce.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant HT de 4 022.11 euro.

AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

Ces travaux devront être obligatoirement réalisés avant la réouverture de l'immeuble-commerce qui est prévue pour le 08 avril 2013.

05 – Assainissement collectif Hattainville 5^{ème} tranche - Réseaux pour poste de refoulement Impasse des Ronds Duval :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre des travaux d'assainissement collectif de la 5^{ème} tranche sur Hattainville, il est prévu d'installer un poste de refoulement sur la parcelle cadastrée B 674 appartenant à la commune et située Impasse des Ronds Duval.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis n° 2238872801 d'ERDF se rapportant à la demande de raccordement pour l'alimentation de ce poste de refoulement et pour un montant de 1 108.69 euro TTC comprenant les travaux de raccordement pour une puissance de 36 kVA, le branchement complet en aéro-souterrain avec point de livraison en limite de propriété, et pour une tension de raccordement de 400 V entre phases.

Des travaux suivants incombent à la commune :

- Matérialisation de l'emplacement de la borne dans la clôture,
- Convention de passage avec voisin pour passage du câble suite à descente du poteau
- La tranchée, le fourreau et le câble entre le coffret et le poste de refoulement à alimenter
- Des fourreaux nécessaires pour les autres réseaux seront posés lors du creusement de la tranchée d'alimentation électrique.

Le Conseil, après en avoir étudié les documents précités et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition d'ERDF pour les travaux de raccordement du poste de refoulement et pour un montant de 1 108.69 euro TTC,

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant à cette affaire.

Monsieur Christophe JOUANNE, Conseiller municipal quitte la réunion.

06 – PRL - Devis permis d'aménager :

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraires de la SCP SAVELLI, se rapportant à l'établissement du permis d'aménager du PRL « Les Houguettes » à Hattainville.

Le Conseil, après avoir délibéré,

ACCEPTE le devis précité pour un montant HT de 5 800 euros,

AUTORISE le Maire à signer le document précité.

Le règlement sera effectué sur le budget PRL les Houguettes.

07 – Bail parcelle A 589 :

Lors de la dernière réunion, le Conseil a pris une délibération n° 12/16.01.13 pour le renouvellement de bail de la parcelle A 589 d'une superficie de 1ha01ca84a située dans les Mielles à Mr DEQUILBEC Bruno.

Ce dernier ne désirant pas renouveler le bail,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECIDE l'annulation de la délibération n° 12/16.01.13 du 16 janvier 2013.

08 – Personnel communal – Protection sociale complémentaire au 1^{er} avril 2013 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé et/ou prévoyance.

Deux procédures, au choix, sont à la disposition des employeurs :

- 1) La labellisation : permet de verser une aide aux agents ayant adhéré à une mutuelle ou à un organisme de prévoyance labellisé,
- 2) La convention de participation : la collectivité conclut une convention de participation avec une mutuelle ou un organisme de prévoyance après mise en concurrence.

Le Conseil, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 janvier 2013 et après en avoir délibéré, DECIDE :

- De participer à la protection sociale complémentaire des agents de la commune des Moitiers d'Allonne pour le risque santé et/ou pour le risque prévoyance, au choix de l'agent, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents, et ce à compter du 1^{er} avril 2013,
- De fixer le niveau de participation comme suit :
 - Agent : 13 € brut par mois,
 - Conjoint : 10 € brut par mois,
 - Enfant : 6 € brut par mois.Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet et ne sont pas proratisés en fonction du taux d'emploi de l'agent.
- De faire bénéficier de cette participation :
 - Les agents titulaires et stagiaires
 - Les agents non titulaires de droit public
 - Les agents contractuels de droit privé
- De fixer les modalités de versement de la participation comme suit :
 - Justificatif d'adhésion : le versement de la participation devra être subordonné à la présentation d'un justificatif permettant de vérifier que l'agent a souscrit, en son nom propre, un contrat d'adhésion avec un organisme de protection sociale complémentaire labellisé, pour le risque santé et/ou prévoyance. Le justificatif devra également préciser les personnes couvertes par le contrat (conjoint et/ou enfants) ainsi que le montant de la cotisation (*la participation ne pouvant excéder ce montant*).Dans l'hypothèse où l'agent bénéficie d'une garantie de protection sociale complémentaire santé et prévoyance prise en charge totalement par l'employeur de son conjoint, la participation financière prévue dans la présente délibération ne lui sera pas versée. Une attestation de l'employeur du conjoint de l'agent sera demandée afin de vérifier le niveau de cette prise en charge.
 - Versement de la participation : le versement de la participation à la protection sociale complémentaire s'effectuera chaque trimestre à terme échu, directement sur le bulletin de salaire des agents.
- La participation sera révisée annuellement par délibération du Conseil Municipal.

09 – Personnel communal – Avancement de grade :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade et qu'il a été établi une saisine du Comité Technique Paritaire relative à la fixation des quotas d'avancement de grade.

10 – Réforme des rythmes scolaires - Positionnement du Conseil :

Suite à la consultation de l'équipe pédagogique du groupe scolaire des Chardons Bleus des Moitiers d'Allonne et de la consultation de l'association des parents d'élèves,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saint-Lô pour un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 pour la commune des Moitiers d'Allonne.

11 – FAJ / FSL - Adhésion 2013 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des demandes d'adhésion au FSL (Fonds de Solidarité pour le logement) et au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) demandant une contribution de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à ces fonds pour l'année 2012, selon les conditions suivantes :

- FSL : 0.60 € x 702 habitants = 421.20 €,

- FAJ : 0.23 € x 702 habitants = 161.46 €,

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses inhérentes à ces fonds.

12 – Service général – Approbation du compte administratif 2012 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	807 285.43 €
-----------------------------	----------	--------------

Section d'Investissement :	Déficit	202 658.04 €
----------------------------	---------	--------------

Le Résultat disponible est d'un montant de :		604 627.39 €
--	--	--------------

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13 – Service général – Approbation du compte de gestion 2012 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2012, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

14 – service général – Affectation du Résultat :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2012, comme suit :

Fonds de Réserve – Besoin de financement (1068)	202 658.04 €
---	--------------

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002)	604 627.39 €
---	--------------

15 – Service assainissement – Approbation du compte administratif 2012 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	99 091.28 €
-----------------------------	----------	-------------

Section d'Investissement :	Excédent	279 810.21 €
----------------------------	----------	--------------

Résultat global de l'exercice (hors restes à réaliser) :		378 901.49 €
--	--	--------------

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement :		262 000.00 €
---	--	--------------

Recettes d'investissement :		0.00€
-----------------------------	--	-------

Solde des restes à réaliser de 2012 :		- 262 000.00 €
---------------------------------------	--	----------------

Le Résultat disponible est d'un montant de :		116 901.49 €
--	--	--------------

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

16 – Service assainissement – Approbation du compte de gestion 2012 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion du service assainissement pour l'exercice 2012, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

17 – Service assainissement – Affectation du Résultat :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2012, comme suit :

Reprise du résultat d'investissement (001)	279 810.21€
--	-------------

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002)	99 091.28 €
---	-------------

18 – Service assainissement – Vote du budget 2013 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget d'Assainissement 2013,

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

- Section de Fonctionnement : 160 000 euros
 - Section d'Investissement : 538 000 euros
- Le Conseil accepte le budget ainsi présenté, à l'unanimité des membres présents.

19 – Lotissement Clos d'Aubay – Approbation du compte administratif 2012 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	66 890.10 €
Section d'Investissement :	Déficit	31 984.27 €
Le Résultat disponible est d'un montant de :		34 905.83 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20 – Lotissement Clos d'Aubay – Approbation du compte de gestion 2012 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion du lotissement clos d'Aubay pour l'exercice 2012, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

21 – Lotissement Clos d'Aubay – Affectation du Résultat :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2012, comme suit :

Déficit reporté d'investissement (001)	31 984.27 €
Excédent reporté de fonctionnement (002)	66 890.10 €

22 – PRL Les Houguettes – Vote du budget 2013 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget d'Assainissement 2013,

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

- Section de Fonctionnement : 35 000 euros
- Section d'Investissement : 500 000 euros

Le Conseil accepte le budget ainsi présenté, à l'unanimité des membres présents.

23 – Personnel communal – Régime indemnitaire:

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour l'ensemble du personnel titulaire et stagiaire de la commune et ce à compter du 1^{er} avril 2013 et sous les conditions suivantes :

- Cadre d'emplois	Grades	Montant des références annuelles Indexées sur valeur point indice FP	Coefficient(s) retenus
Adjoints techniques (3)	2 ^e classe	449.24 €	2
Adjoints administratifs (1)	2 ^e classe	449.24 €	2
Adjoints d'animation (1)	2 ^e classe	449.24 €	2

- Le crédit global annuel par grade est égal au Montant annuel de référence * coefficient * effectif du grade

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2013.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, l'instauration de l'IAT pour les agents de la commune.

24 – Immeuble-commerce – Bail commercial nouveaux repreneurs :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du 27 septembre 2010 le Conseil a autorisé le Maire à signer un nouveau bail avec Mme LEBoulLENGER Fabienne. Celle-ci arrête son activité et la signature pour la cession du fonds de commerce avec les nouveaux repreneurs, Monsieur MARVIE Elie et Madame BASSET Sonia est prévue pour la fin du mois de mars 2013, conformément au courrier adressé en Mairie par Madame LEBoulLENGER.

Il convient donc d'établir un nouveau bail avec les repreneurs à compter du 1^{er} avril 2013

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir un nouveau bail avec les repreneurs Monsieur MARVIE Elie et Madame BASSET Sonia reprenant les mêmes conditions que le bail daté du 27 septembre 2010 conclu avec Madame LEBoulLENGER Fabienne,

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs le bail commercial à intervenir qui prendra effet au 1^{er} avril 2013.

25 Emprise foncière parcelle A 799 Hatainville :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 15/16.01.13 du 16 janvier 2013 et présente au Conseil le courrier émanant de Madame ANISENSEL se rapportant à l'acquisition partielle par la commune d'une surface d'environ 1000 m² de la parcelle cadastrée A 799 située à Hatainville, et propose la cession partielle de son terrain à un prix de 40 euros le m².

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à faire une nouvelle proposition d'acquisition au prix de 35 euros le m² à Madame ANISENSEL.

25 Mandat au Maire pour défendre la Commune :

Monsieur le Maire donne lecture d'une citation de la Cour Administrative d'Appel de Nantes à présenter un mémoire de défense devant la requérante Madame Françoise VIARD au sujet d'un recours en appel contre le jugement du Tribunal Administratif de Caen du 13 décembre 2012 pour annulation du jugement entrepris pour la gestion des vannes du « Vay Haigre » et condamnation de la Commune en application des dispositions de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

CHARGE Mr le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la défense de la Commune dans cette affaire,

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

26 Démission de Monsieur JOUANNE Christophe, conseiller municipal :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Maire et au Conseil Municipal, de Monsieur JOUANNE Christophe qui a quitté la séance vers 21H30 et est revenu en séance vers 22H30 en déposant au Maire sa démission du Conseil Municipal à dater de ce jour.

Monsieur le Maire et le Conseil ont pris note de la démission de Monsieur JOUANNE Christophe.

⇒ Questions diverses :

=====

- ✓ Demande de devis pour acquisition d'un véhicule utilitaire pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Affichage : 14.03.2013 - Convocation 14.03.2013

Conseillers en exercice : 15 – Présents 14 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 20 mars 2013

Le Maire,

A. LECHEVALIER